

## NOUVEL ORDRE MONDIAL, ACTE II

Il est évident que la chute du mur de Berlin a constitué un événement prometteur pour tous ceux qui vivaient comme une déchirure la coupure de l'Europe et du monde. Mais cette rupture avec un ordre mondial figé depuis 1945 a fait ressurgir des sources de crises jusqu'alors sous-estimées.

Plusieurs questions, aussi graves qu'irrésolues, hypothèquent l'avenir des prochaines générations et la stabilité du système international post-bipolaire.

Deux phénomènes distincts — mais non sans rapports — devraient dominer la décennie à venir :

- la restructuration politique, économique et militaire de l'Europe centrale et de l'ex-empire soviétique va influencer très fortement plusieurs paramètres géopolitiques majeurs : la stabilité de l'espace européen, la relation géopolitique entre l'Europe et l'Asie, les luttes d'influence dans le monde arabo-turco-musulman et, indirectement, le nouveau rôle mondial des États-Unis, désormais privés de leur adversaire oriental;

- le développement de la prolifération des armements non conventionnels (chimique, biologique, balistique, nucléaire), apparemment inévitable dans l'état du droit et des systèmes de contrôle existants (1), va rendre de plus en plus difficile la maîtrise de la conflictualité internationale par les grandes puissances.

\* Conseil en Propriété Industrielle. Secrétaire général du Centre de recherches Droit et Défense de l'Université Paris-V. Chargé d'enseignement à Paris-V et professeur à l'École Supérieure de Commerce de Nantes-Atlantique. Auteur, entre autres publications, de : *Le Contrôle des exportations de haute technologie vers les pays de l'Est* (en collaboration), Masson, 1988; *La Nouvelle frontière de la technologie européenne* (en collaboration), Calmann-Lévy, 1991; *Industrie, Technologie et Défense* (en collaboration), Centre Droit et Défense, Documentation française, 1993.

A ces deux phénomènes clés vont s'ajouter, de façon croissante, les conséquences des crises internes parallèles qui affectent les sociétés et les États de chaque côté de la ligne virtuelle séparant le Nord et le Sud :

- la quasi-faillite des actions de développement dans plusieurs zones du tiers-monde, notamment en Afrique, dans une partie de l'Amérique latine et du sous-continent indien. D'où, dès maintenant, des problèmes considérables sur les plans démographique, alimentaire, sanitaire, et, bientôt, la traduction de ces déséquilibres en termes politiques et conflictuels;

- la crise économique, sociale et morale des pays industrialisés, dont la prospérité et l'équilibre démocratique sont désormais menacés par la conjonction explosive d'une technologie mal maîtrisée (qui peut provoquer chômage, surproduction, pollutions, atteintes aux libertés et à l'éthique) et d'une pratique ultra-libérale aux effets néfastes (exclusion sociale, spéculation financière, guerres commerciales suicidaires, déchéance des services publics collectifs).

### **Une conflictualité croissante et mal maîtrisée**

A la veille du troisième millénaire, la conflictualité internationale vient de sortir d'une longue période marquée par la constitution réciproque de blocs militaires antagonistes à l'Est et à l'Ouest et par la domination d'un interdit nucléaire jamais transgressé. Pourtant, derrière cette façade qui semble avoir figé la carte géopolitique du monde durant près de cinquante ans, les affrontements directs ou indirects n'ont jamais cessé. La remise en cause progressive de la régulation nucléaire fait réapparaître une violence occultée et rend une plus grande autonomie stratégique aux acteurs internationaux — ce qui favorise l'émergence de conflits hétérogènes, peu intelligibles et difficiles à maîtriser.

#### **De la dissuasion à la prolifération : la fin de la régulation nucléaire?**

Le développement des arsenaux nucléaires, à l'Ouest comme à l'Est, durant les années 50 et 60, a eu des conséquences majeures sur les stratégies militaires mondiales. Tout affrontement militaire direct entre les deux blocs était rendu impossible tandis que le moindre conflit local était indirectement rattaché à la rivalité Est-

Ouest dominante. C'est cette forme de structuration de l'espace stratégique mondial qui se trouve désormais remise en cause du fait même des limites intrinsèques de la stratégie nucléaire.

Avec le temps, il est notamment apparu que l'équilibre nucléaire n'a jamais réussi à faire disparaître la guerre de la surface du globe. Au contraire, l'affrontement Est-Ouest a contribué à soutenir l'instabilité de plusieurs régions sensibles de la planète, telles que l'Afrique, l'Extrême-Orient, le Moyen-Orient ou l'Amérique centrale. De même, la diversification permanente des équipements nucléaires à laquelle se sont livrées, sans relâche, les puissances atomiques a contribué à éroder progressivement le concept même de dissuasion. Si l'arme thermonucléaire intercontinentale demeure pleinement dissuasive vis-à-vis d'un adversaire de niveau équivalent en raison de son potentiel destructeur et de la crédibilité politique de son emploi, ce n'est plus tout à fait le cas des armes tactiques les plus modernes (missiles sol-sol ou air-sol à moyenne portée, artillerie et munitions nucléaires, armes à radiations renforcées). Celles-ci ne sont, en effet, que des armes du champ de bataille destinées à résister nucléairement à une attaque conventionnelle et dont le pouvoir de destruction, pour important qu'il soit, est devenu suffisamment modeste pour pouvoir être mis en œuvre sur le terrain.

A la fin du xx<sup>e</sup> siècle, la dissuasion nucléaire a cessé d'être une réalité stratégique immuable pour n'être plus qu'un interdit symbolique fonctionnant dans la psychologie collective des peuples industrialisés. Cette évolution l'a rendue particulièrement fragile.

Tout d'abord, parce que de nombreux pays du Sud exclus du partage de la science atomique ont choisi délibérément, et sans scrupules particuliers, la voie de la prolifération nucléaire. L'essor technologique et industriel du Brésil, de l'Inde, du Pakistan, de Taïwan, de l'Afrique du Sud ou d'Israël permet désormais à ces États régionalement puissants d'être en possession d'une capacité nucléaire autonome significative à l'échelle de leurs ambitions et de leurs environnements stratégiques respectifs.

Ensuite, et plus fondamentalement encore, parce que la stratégie de dissuasion nucléaire a perdu, du fait de la chute de l'URSS, sa principale justification philosophique : la force de l'interdit nucléaire reposait, pour une large part, sur l'assimilation arme nucléaire/guerre mondiale qu'entretenait depuis l'origine l'état de guerre latent existant entre l'Est et l'Ouest. Utiliser l'arme nucléaire n'importe où dans le monde aurait signifié internationa-

liser le conflit et l'inscrire dans le cadre de l'affrontement Est-Ouest. La pertinence de la dissuasion a donc été fortement ébranlée par la décomposition interne du bloc soviétique.

Si l'arme nucléaire survit néanmoins au début du troisième millénaire, elle ne portera plus en elle tout ce contenu symbolique et sacré qui en avait fait le garant de l'équilibre mondial. Inévitablement diffusée de par le monde (tout au moins sous ses formes les moins sophistiquées), elle risque de se banaliser progressivement au point de devenir un outil militaire potentiel capable d'emporter la décision dans un conflit : « La tendance au développement de concepts et d'armes nucléaires d'emploi ne vait-elle pas dangereusement s'accroître ? » (2), s'interrogeait Pierre Joxe, alors ministre de la Défense...

#### L'ère des conflits hétérogènes

Mais la fin progressive de la régulation nucléaire ne limitera sans doute pas ses effets aux seuls risques de prolifération et d'utilisation opérationnelle des armes nucléaires de théâtre. Elle va également permettre — comme on commence déjà à le constater — l'expression spontanée de toutes les formes d'affrontement violents et rendre encore moins intelligible le déchiffrement stratégique de la vie internationale.

Occultées depuis 1945 par la logique réductrice de l'affrontement bipolaire, les multiples sources de conflits locaux et régionaux réapparaissent dans leur diversité et leur apparente incohérence : ambitions personnelles, oppositions raciales, revendications territoriales, antagonismes religieux, dominations sociales et économiques... Déjà, la décomposition de l'ancien empire soviétique secrète chaque jour des crises et des affrontements à la fois millénaires dans leurs origines et difficilement compréhensibles par les analystes. Et tout cela ne fait que commencer ! La disponibilité d'armements en surabondance et l'attention complaisante des médias internationaux forment, en effet, un contexte favorable à l'émergence, en tous points du globe, d'abcès de fixation. La violence, armée ou non, redevient la norme quotidienne de comportement tant des sociétés traditionnelles (dans lesquelles une violence ritualisée est souvent le fondement de l'ordre social) que des sociétés hyper-développées (qui redécouvrent, au-delà du primat absolu de la réussite individuelle et de l'argent, les réflexes premiers de la lutte pour la survie).

Or, toute cette violence, jusqu'alors refrénée par les appareils d'État et la crainte d'un conflit nucléaire généralisé, commence à trouver, sur le marché, les moyens technologiques de s'assouvir sans contraintes. D'un côté, la chute de l'empire soviétique et la réduction des budgets militaires de la plupart des grandes nations rendent disponibles des compétences industrielles et des savoir-faire en matière d'armement. De l'autre, les systèmes d'armes modernes — même les plus légers et les plus maniables — sont devenus des équipements très performants susceptibles de donner à leurs utilisateurs un avantage technique déterminant, quel que soit le terrain : ici, ce sont des missiles air-sol à courte portée (type *Stinger* ou *Mistral*) qui permettent à des bandes armées de nettoyer le ciel des avions et des hélicoptères militaires; là, c'est un lance-roquettes qui sert à des truands pour attaquer un fourgon blindé et mettre en échec l'armement léger des convoyeurs de fonds et de la police; demain, il pourrait s'agir d'armes nucléaires miniaturisées utilisées par des terroristes, des groupes mafieux ou des milices locales.

Par ailleurs, de plus en plus de dispositifs deviennent « duaux »; c'est-à-dire que l'on retrouve sur le marché civil des équipements dont les performances sont proches de celles de certains matériels militaires. C'est particulièrement vrai dans le domaine des produits chimiques (une grande partie des produits précurseurs utilisés par l'industrie chimique mondiale peut servir à des applications militaires) et des systèmes électroniques (par exemple, les radio-téléphones cellulaires ou encore les systèmes de positionnement par satellite utilisés pour la navigation de plaisance).

On le constate : qu'il s'agisse de s'approvisionner sur le marché des surplus militaires des grandes puissances, de recruter des ingénieurs issus de l'ex-URSS ou de certaines usines d'armement occidentales, ou encore de détourner de leur fonction certains produits civils « à double usage », l'offre de moyens de violence a rarement été aussi ouverte et diverse qu'en cette fin de siècle. Les conflits yougoslaves en cours illustrent parfaitement cette conjonction entre la résurgence de vieilles rivalités politico-historiques, la disponibilité de surplus militaires considérables (notamment à l'Est) et l'existence de filières de trafic — des filières qui servaient, jadis, à détourner des technologies occidentales au profit de l'URSS (via la Yougoslavie, qui était une plaque tournante entre l'Est et l'Ouest) et qui se sont désormais reconverties dans l'approvisionnement des factions rivales...

---

### De nouveaux prétendants à la puissance internationale

Ce retour progressif à un certain « état de nature » — combinaison curieuse de motivations archaïques et de moyens technologiquement avancés — est également favorisé par le relatif recul des États-nations sur la scène internationale. Contestés en dedans par la vague néo-libérale dominante, soumis à l'extérieur aux agressions provocatrices de nombreux acteurs transnationaux aussi puissants qu'insaisissables, les États ne semblent pas s'adapter suffisamment vite au double mouvement de la mondialisation des échanges et du repliement social sur les communautés de base (collectivités locales, groupes associatifs, solidarités familiales et ethniques). Pis encore : leur perte croissante de légitimité face à des problèmes collectifs essentiels (chômage, drogue, sida, pauvreté, etc.) les privent d'une partie de leurs moyens d'action politiques et de la crédibilité nécessaire face aux formes multiples de violence.

Dès lors, la notion même de guerre, liée juridiquement à la notion d'État-nation, perd de sa pertinence et le passage du temps de paix au temps de guerre ne signifie plus grand-chose. Ne détenant plus le « monopole de la violence légitime », l'État-nation n'est, aujourd'hui, qu'un acteur parmi d'autres de la conflictualité mondiale. Quant à sa puissance militaire, elle contraste singulièrement avec son incapacité relative à contrôler (et à récupérer à son profit) les multiples formes de violence qui l'entourent.

#### La remise en cause du modèle diplomatico-stratégique

Dans *Paix et guerre entre les nations*, Raymond Aron pouvait décrire la société internationale comme tout entière organisée autour des relations inter-étatiques : « Le centre des relations internationales, ce sont les relations que nous avons appelées inter-étatiques, celles qui mettent aux prises les unités [politiques] en tant que telles » (3).

Ce modèle « diplomatico-stratégique » se caractérisait principalement par trois éléments :

- le rôle central de l'État en tant qu'acteur majeur des relations internationales. En ce sens, cette vision des choses respectait parfaitement les règles du droit international public qui confèrent à l'État-nation la souveraineté politique et juridique, ainsi que le monopole des relations diplomatiques et de l'usage de la force armée.

- l'indivisibilité de la puissance nationale. Ce principe implique que, dans un État donné, toutes les sources de puissance (économique, démographique, culturelle, scientifique) sont, du point de vue international, à porter au crédit de la puissance collective de l'État lui-même et non des autres acteurs privés ou intra-étatiques (entreprises, collectivités locales, personnes physiques);

- la logique classique du jeu stratégique, qui se réduit à un affrontement rationnel entre des logiques nationales de puissance et dont la forme majeure est la mise en œuvre de stratégies directes (soit conflit armé, soit stratégie d'alliance diplomatique).

Une telle grille de lecture, qui correspondait à une étape précise de la structuration de l'espace international à la charnière des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, apparaît fort mal adaptée à l'évolution contemporaine des rapports de force mondiaux. Car cette évolution se caractérise, notamment :

- par l'hétérogénéité croissante des États (entre Nord et Sud, entre États démocratiques et autoritaires) que ne parvient pas à dissimuler leur égalité formelle, reconnue par le droit international et leur statut de membres souverains de l'organisation des Nations unies. Comme le faisait déjà remarquer un diplomate en 1978, « ce qui pouvait encore être juste à l'époque où les grands États responsables, à peu près égaux entre eux, étaient au maximum une dizaine (et il n'y en avait pas d'autres), ne l'est plus lorsque ces États sont plus de cent cinquante, tous animés d'une furie de s'affirmer absolus et radicalement inégaux » (4);

- par la diversification des enjeux de puissance qui ne sont plus seulement militaires, diplomatiques ou monétaires mais aussi technologiques, financiers, commerciaux, scientifiques, culturels ou idéologiques;

- par le rôle de plus en plus important des acteurs non-étatiques (entreprises internationales, organisations non-gouvernementales, mouvements d'opinion, groupes religieux, organisations criminelles clandestines, etc.) non seulement dans la vie économique et industrielle mondiale mais aussi dans la formulation et le traitement des problèmes politiques et diplomatiques internationaux.

Mais c'est avant tout de l'intérieur que les États sont soumis à la plus forte contestation. La critique des inerties bureaucratiques, de l'échec des réformes administratives et du manque de résultat des politiques économiques et industrielles technocratiques est devenue l'objet d'un consensus quasi général qui entraîne un discrédit profond de toutes les formes de service

public. Et si le mouvement de privatisation qui se poursuit dans tous les pays développés se fonde, à l'origine, sur des considérations économiques, il exprime plus profondément une perte de confiance de l'opinion envers tout type d'administration publique.

Cette remise en cause de la légitimité même des États-nations n'est pas due au hasard. Elle s'explique, très logiquement, par la mutation profonde qu'ont subie les conditions d'exercice du pouvoir dans les sociétés modernes. A l'ancienne trilogie classique de l'unité de lieu, de temps et d'action, succède une autre configuration dans laquelle les États-nations sont moins bien placés que par le passé pour faire valoir leur primauté sur la société civile et la vie internationale.

Tout d'abord, la fin du xx<sup>e</sup> siècle a vu se disperser les lieux de pouvoir. D'un côté, l'internationalisation des échanges matériels et immatériels a créé une sphère d'activité transnationale « off shore » qui échappe largement aux réglementations nationales (euromonnaies, flux transfrontières de données, etc.). De l'autre, le déclin des idéologies « totalisantes » et universelles favorise un retour aux préoccupations locales et catégorielles et provoque un dessaisissement de nombreuses prérogatives étatiques au profit de différentes institutions décentralisées ou spécialisées. La structure ternaire du droit public : État (personne publique souveraine), collectivités locales (personnes publiques limitées territorialement) et établissements publics (personnes publiques limitées fonctionnellement) se rééquilibre au profit de ces deux dernières catégories.

Les conditions de temps jouent également en défaveur des appareils d'État. L'action publique est, par essence, un processus qui demande des délais : collecte de l'information sur le terrain, remontée vers le centre de décision, arbitrage entre des intérêts publics et privés divergents, respect de règles démocratiques (information, consultation), exécution de la décision. A partir des années 70, le contraste entre cette durée peu compressible et la presque instantanéité des moyens d'information (un incident peut être révélé à la télévision avant même que les autorités administratives compétentes n'aient pu encore s'en saisir) et de communication professionnelles (banques de données, réseaux d'entreprises, satellites) devient l'un des motifs majeurs du discrédit des institutions publiques face à l'efficacité supposée des structures privées.

Quant aux modalités d'action, elles ont également évolué très significativement dans le dernier quart du siècle. Alors que la logique étatique classique — fort inspirée de l'art militaire — sup-



pose l'appropriation matérielle des choses et la réglementation des activités sociales, les formes nouvelles de la concurrence internationale — dominée par les règles de la science économique — privilégient le contrôle des flux et la capacité d'influence sur le comportement des acteurs. Du jeu d'échecs on passe au jeu de Go; des stratégies directes et offensives, aux « stratégies indirectes ». Ce sont ces nouveaux modes de conflictualité « qui tirent profit d'une même réalité — celle des réseaux — dont la principale caractéristique est la contagion des effets : qu'il s'agisse de tirer parti de ses atouts (stratégie indirecte de puissance) ou d'utiliser les vulnérabilités de l'adversaire (stratégie indirecte de perturbation), il convient toujours d'utiliser à son profit le "jeu de dominos stratégique" qu'engendre l'interdépendance croissante des acteurs et des marchés internationaux » (5).

#### **Des acteurs nouveaux, contestataires de l'ordre étatique**

Dans l'espace libéré involontairement par des États fatigués, la société civile et les lois du marché installent des centres de pouvoir mieux adaptés aux conditions modernes de la compétition. Parmi ces nouveaux acteurs collectifs figurent naturellement les entreprises privées. Nombre d'entre elles ont réussi à se forger une stature nationale et internationale suffisante pour devenir des acteurs autonomes de la vie internationale et mener une véritable « diplomatie privée » (6). Et si, dans le passé, on a vu fréquemment les États utiliser les entreprises comme cibles ou comme vecteurs de stratégies économiques indirectes (embargos, représailles commerciales, spéculations), on constate désormais « qu'il y a tout autour du globe des entreprises, ambitieuses et bonnes connaisseuses du droit des affaires et des pratiques offensives, qui sont prêtes à mener leurs guerres économiques privées en employant ces mêmes moyens indirects dont les États-nations n'ont pas su tirer complètement profit » (7). Elles tirent parti de leur accès direct aux ressources économique-financières et du fait qu'elles peuvent employer comme elles l'entendent cette richesse pour accroître leur influence : animation de groupes de pression, financement des partis, soutien à des événements extra-économiques (sportifs, culturels, humanitaires) susceptibles de leur rallier l'opinion. L'efficacité de leurs méthodes de gestion se révèle d'ailleurs précieuse dans le montage et le financement de projets complexes que les budgets publics fortement déficitaires n'arrivent plus à assumer.

A côté des centres de profit que sont les entreprises, la société internationale génère toutes sortes d'organismes spécialisés. Ils constituent la transposition locale ou internationale des anciens établissements publics et sont chargés de gérer, chacun, une fonction spécifique : aménagement d'un site, transport, télécommunications, santé, insertion sociale ou enseignement. Les agences, les sociétés d'économie mixte, les organismes professionnels, mais aussi les associations deviennent des intervenants de plus en plus actifs de la vie collective; et cela, non seulement au niveau local mais aussi à l'échelle mondiale : «L'émergence d'acteurs privés dans le champ des relations internationales est un phénomène assez fascinant dont on est loin encore d'avoir mesuré toutes les conséquences. Il est surtout assez inattendu, pour un certain nombre d'observateurs, au moins quant à l'une des principales catégories concernées, c'est-à-dire le monde associatif. En effet, si beaucoup imaginaient, souhaitaient ou craignaient de voir les entreprises (et surtout les plus grandes, les fameuses "multinationales" que l'on préfère plutôt qualifier maintenant de "transnationales") interférer dans les relations inter-étatiques, peu nombreux, en revanche, étaient ceux qui prévoyaient que ce ne serait pas des entités mues par le profit, mais des groupements à vocation désintéressée et sans but lucratif qui occuperaient le devant de la scène» (8). On le constate notamment dans les domaines de l'action humanitaire (Médecins Sans Frontières, Care, la Croix-Rouge) ou écologique (Greenpeace).

Dans ce monde des associations et des ONG (organisations non gouvernementales), on assiste au développement rapide des groupements « mono-causes » (9) qui se forment autour d'un projet particulier ou de la défense d'un intérêt catégoriel. Certains de ces groupements aux statuts divers (associations, « collectifs » informels, fondations, etc.) deviennent suffisamment représentatifs et influents pour constituer des décideurs négatifs capables d'imposer des compromis aux autres acteurs et de déployer, le cas échéant, des stratégies de perturbation (grève, désobéissance civique, lobbying, chantage médiatique).

Enfin, dans les rangs de ces nouveaux acteurs non-étatiques, on voit se glisser de nombreuses structures parasitaires et, en particulier, des organisations criminelles dont toute la stratégie consiste à entretenir et à profiter de la dégénérescence des autorités publiques. En Europe, la mafia sicilienne et les différentes organisations du Sud de l'Italie sont autant le révélateur du danger qu'encourt la démocratie que de l'intégration économique croissante de ces organisations : certains parlent même explicite-

ment de l'«entreprise mafiosa» (10) et de récentes études montrent que la mafia est «passée du stade de sujet marginal opérant de façon parasitaire à celui de sujet économique agissant sur tout le circuit de la formation des ressources» (11).

Ces organisations économique-criminelles sont déjà en voie d'internationalisation avancée, comme le montrent les liens (et les rivalités corrélatives) entre les clans italiens, la Cosa Nostra américaine, les cartels de la drogue d'Amérique latine, les triades chinoises et les seigneurs de la guerre d'Asie du Sud-Est. Il serait donc logique qu'elles cherchent, elles aussi, à tirer parti, dans les prochaines décennies, de la résurgence d'une violence internationale mal maîtrisée. Car tout conflit induit un affaiblissement des structures administratives et policières locales (ce qui crée un environnement favorable aux activités illicites) et suscite des besoins nouveaux dont les organisations criminelles essaient de profiter : trafic d'armes et de technologies sensibles (les autorités judiciaires italiennes ont, par exemple, récemment révélé le rôle de certains mafieux dans des trafics d'armes et de substances nucléaires en provenance d'Europe centrale (12)); besoin de liquidités financières assurées par la production et la vente de stupéfiants (situation classique déjà observable au Liban, en Colombie, au Pérou, au Cambodge ou en Afghanistan).

### **Scénarios pour la société internationale du prochain siècle**

Le double phénomène que nous avons décrit (réveil de la violence et émergence d'acteurs internationaux concurrents des États-nations) va immanquablement déstabiliser durablement la société internationale post-moderne. Mais face à ces menaces conjuguées, plusieurs scénarios antagonistes peuvent être imaginés, allant du pessimisme apocalyptique à la vision magique d'une harmonie mondiale retrouvée.

Comme le souligne André Fontaine, «tirillée hier entre les ambitions parfaitement incompatibles des deux superpuissances, l'Humanité se retrouve prise, maintenant qu'elles sont réconciliées, entre deux vents non moins contraires : l'un le pousse à son unité, l'autre à son atomisation» (13). Convergence ou divergence de l'évolution humaine? Entre les deux termes de cette dialectique explorée hier par P. Teilhard de Chardin (14), se dessinent quelques scénarios possibles pour la nouvelle société internationale. D'un côté, le postulat de la «divergence» inexorable de l'Humanité possède deux variantes géopolitiques :

---

- la plus cynique et la plus pessimiste est celle de la « libanisation » généralisée qui pourrait découler de l'état actuel de décomposition des équilibres mondiaux. Il s'agirait d'une société internationale éclatée, complètement revenue à l'« état de nature » et dans laquelle une multitude d'acteurs autonomes se partageraient les dépouilles des États-nations tombés en déshérence tout en tirant un profit maximal des outils technologiques disponibles. La violence permanente et le marchandage généralisé deviendraient la règle du jeu de ce nouveau monde éclaté;

- mais il existe aussi une variante utopiste du postulat de la divergence. On pourrait la nommer « éco-pluralisme ». On se trouverait alors en présence d'un monde dans laquelle de petites communautés locales non étatiques (collectivités locales, entreprises) et des organisations fonctionnelles mono-causes coexisteraient de manière semi-autarcique et non violente, dans le respect des différences et de l'environnement, reliées entre elles par les moyens modernes de la société d'information. L'émergence de cette société pluraliste et écologique pourrait soit résulter d'une prise de conscience de l'opinion internationale et de l'arrivée au pouvoir dans plusieurs grands pays de mouvements écologistes ou alternatifs, soit constituer une étape ultérieure du développement de l'Humanité après une période intermédiaire de violence généralisée.

A l'opposé, le postulat de la « convergence » nécessaire du monde comporte, lui aussi, deux variantes géopolitiques :

- la variante la plus répandue parmi les tenants de ce postulat est une vision optimiste de la mondialisation des échanges et des problèmes, communément nommée « globalisme ». Cette idéologie mondialiste (défendue et illustrée par le Club de Rome) voit le monde comme un vaste marché totalement transparent et interconnecté dans lequel les différences culturelles et politiques s'atténueraient au profit d'un mode de vie et de valeurs universels : « Pour que les nations puissent coexister en paix au sein des mêmes structures mondiales, il faut que leurs valeurs respectives deviennent compatibles, leurs expériences politiques plus proches, et que leurs systèmes économiques, mêmes s'ils devaient demeurer quelque peu différents, ne soient pas au moins totalement opposés » (15). Cette théorie connaît, depuis quelques années, un regain dans les milieux d'affaires internationaux avec la notion de « techno-globalisme » (vision du globalisme dans laquelle la technologie joue le rôle moteur de rapprochement des intérêts et des comportements économiques et sociaux) et le concept d'entreprise « triadienne » (16);

• certaines analyses voient plutôt cette convergence mondiale se réaliser par la domination unilatérale que serait amené à exercer un « nouvel impérialisme ». Cet impérialisme pourrait être, dans les conditions actuelles, celui des États-Unis, seule puissance mondiale subsistant après la chute de l'URSS et dont les discours sur le « nouvel ordre mondial », les positions dures dans les négociations internationales (17) et les interventions militaires répétées (Grenade, Panama, Golfe, Somalie) peuvent laisser soupçonner l'intention d'instaurer une *pax americana*. Mais cette situation de convergence forcée pourrait aussi se déguiser sous la forme d'un proconsulat mondial exercé par les puissances occidentales sous les couleurs des Nations unies et d'un indirect « retour aux mandats » (18).

C'est entre ces quatre points cardinaux extrêmes que va probablement se dessiner l'avenir à moyen terme de la société internationale. Sans doute les jeux ne sont-ils pas faits à ce jour. Un grand nombre des paramètres qui influenceront en faveur de l'un ou l'autre de ces scénarios ne sont pas encore réellement fixés : les résultats économiques au sortir des crises actuelles, les innovations technologiques à venir, les humeurs des opinions publiques et, bien évidemment, l'imagination et la volonté de certains responsables politiques.

Il est donc encore possible d'imaginer que les contradictions d'aujourd'hui puissent être dépassées demain, comme certaines ouvertures nous le font espérer :

1°) l'opposition entre convergence et divergence peut, sans doute, être transcendée. P. Teilhard de Chardin notait en 1939 que « le rapprochement des éléments ne tend pas à annuler leurs différences. Il les exalte, au contraire. En tous domaines expérimentaux, la véritable union (c'est-à-dire la synthèse) ne confond pas : elle différencie » (19). C'est également ce qu'un futurologue patenté écrit cinquante ans plus tard à propos de l'universalité des modes de vie et des cultures lorsqu'il observe que « plus nos modes de vie se ressemblent, plus nous nous attachons aux valeurs fondamentales qui nous distinguent : religion, langue, art et littérature. Et plus le monde extérieur s'uniformise, plus nous chérissons les traditions qui appartiennent à notre monde intérieur » (20). Et c'est encore cette même idée qui transparait au travers du concept de management très contemporain de « globalisation » (*think global, be local*) cher aux compagnies transnationales.

2°) le rôle du droit comme régulateur des comportements internationaux devrait s'accroître. La remise en question (sans doute partielle) du rôle moteur des États ne signifiera pas, en effet, la fin du droit comme instrument des relations sociales et internationales. Au contraire, nombreux sont ceux qui opposent le recul de l'État-administrateur (qui serait source d'arbitraire, de bureaucratie et d'interventionnisme excessif) à la résurgence souhaitable d'un État-régulateur, plus proche de la tradition anglo-saxonne et dont la seule mission serait de « faire le droit » (21). En fait, la remise en question de l'ordre étatique pourrait n'être que la remise en cause d'une pratique juridique exagérément positiviste et interventionniste, celle que Bertrand de Jouvenel appelait avec mépris le « Droit mouvant » (22) et auquel pourrait s'opposer une forme renouvelée de droit naturel. Ce nouveau droit naturel s'exprimerait avec une particulière efficacité dans le domaine des relations internationales (qui ont trop souffert, depuis un siècle, d'une vision étroite et excessive de la souveraineté des États) et par le biais des conventions et des organisations internationales. Le débat ouvert depuis quelques années sur la question — médiatique — du « droit d'ingérence humanitaire » et sur celle — moins spectaculaire — du contrôle des proliférations (23), pourrait en être un signe avant-coureur.

3°) les technologies militaires modernes pourraient, également, servir à consolider un nouvel ordre public mondial. Sur le plan organisationnel, les structures de commandement et d'encadrement militaires ont montré leur pertinence pour prendre en charge la réaction collective à des événements catastrophiques de grande ampleur. Sur le plan technique, les équipements militaires sont, eux aussi, largement mobilisables pour assurer des missions d'intérêt général de tous ordres. Deux dimensions essentielles des systèmes d'armes modernes sont décisives de ce point de vue : la mobilité et la capacité de surveillance et de communication (pour les missions humanitaires ou pour la surveillance du désarmement et le contrôle des proliférations). Certes, il risque d'y avoir, de ce fait, transgression de la frontière, jusque-là moralement infranchissable, entre police et force armée, entre maintien de l'ordre et guerre. Mais nécessité semblant faire loi, l'opinion mondiale pourrait accepter, au moins provisoirement, qu'une logique du temps de crise — clairement encadrée par le droit — soit mise en œuvre pour lutter contre la violence déréglée, contre des catastrophes sanitaires ou contre des pouvoirs mafieux.

La réussite d'une Union européenne — équilibrée dans ses structures et active dans le concert international — serait une étape

significative sur la voie de ce nouvel ordre public mondial. L'Europe est confrontée à la plupart des défis que nous avons identifiés : difficulté de dépasser l'ordre étatique sans tomber dans la dictature des puissances financières et des lobbies catégoriels, nécessité d'élaborer un ordre juridique harmonisé sans risquer la dérive bureaucratique, urgence de maîtriser une force militaire commune et de construire une politique internationale puissante sans établir un impérialisme réducteur des différences.

Dans toutes ses dimensions, la nouvelle étape de la construction européenne — bien que laborieusement engagée autour d'un Traité de Maastricht peu lisible et ambigu — peut constituer le laboratoire d'un nouvel équilibre entre différences et unité, États et acteurs non-étatiques, droit et marché, maîtrise des technologies de défense et politique de sécurité internationale et de non-prolifération.

(1) Cf. Bertrand Warusfel, « La Prolifération des technologies sensibles vers le Sud; menaces et perspectives de contrôle », *Cultures et Conflits*, n° 2, p. 57 et svtes.

(2) Pierre Joxe, intervention d'ouverture au colloque « Un nouveau débat stratégique », Paris, 29 septembre 1992.

(3) Raymond Aron, *Paix et guerre entre les nations*, Calmann-Lévy, 1962 (nouvelle édition 1984).

(4) Jean Laloy, « Il n'est pas d'indépendance absolue », *Réalités*, n° 385, mars 1978.

(5) Cf. Bertrand Warusfel et Patrick Folléa, « Contribution à une réflexion sur les stratégies indirectes », *Stratégique*, 1987, n° 4, p. 58.

(6) Voir, par exemple, Guy Faure, « La diplomatie privée des multinationales japonaises », *Politique étrangère*, n° 1, 1985, p. 71.

(7) Bertrand Warusfel, « Les entreprises face à l'arme économique », in *Industrie, Technologie et Défense*, Centre Droit et Défense/Documentation française, 1993, p. 46.

(8) Philippe Ryfman, « L'Action internationale des associations de solidarité et les États », *Relations internationales et stratégiques*, n° 4, 1991, p. 164.

(9) Cf., sur ce concept : 2100, *récit du prochain siècle*, Payot, 1990, p. 455 et svtes; et Peter Drucker : *Les nouvelles réalités*, Interéditions, 1989, p. 95.

(10) P. Arlachi, *Mafia et compagnies, l'éthique mafiosa et l'esprit du capitalisme*, Presses Universitaires de Grenoble, 1986, p. 105 et svtes.

(11) Marcelle Padovani, « Italie : la pieuvre de l'argent public », *Challenges*, septembre 1992, p. 59.

(12) *Le Figaro*, 15 février 1993.

(13) André Fontaine, *L'un sans l'autre*, Fayard, 1991, p. 353.

(14) Pierre Teilhard de Chardin à la veille de la Seconde Guerre mondiale opposait le postulat de la convergence de l'Humanité (« le monde dérive dans le sens d'une séparation et, donc, d'une autonomie croissante de ses éléments. Pour chaque être, le jeu, le devoir, l'intérêt de la vie consistent donc à atteindre, *par opposition aux autres*, sa plus grande originalité et sa plus grande liberté ») à celui de la divergence (« essentiellement, l'Univers se ramasse vers un centre, comme les nappes d'un cône : il est de structure convergente »). Cf. P. Teilhard de Chardin, « La Grande Option » (1939) in *Œuvres, tome V : L'avenir de l'homme*, Le Seuil, 1959, p. 66.

(15) Bohdan Hawrylyshyn, *Les Itinéraires du futur; vers des sociétés plus efficaces*, PUF, 1983, p. 222.

(16) Cf. notamment Kenichi Ohmae, *La Triade; émergence d'une stratégie mondiale de l'entreprise*, Flammarion, 1985.

(17) Cf., à ce sujet, B. Warusfel : «L'Uruguay Round et les rivalités technologiques internationales» in *Commerce international et télécommunications - contribution à une doctrine européenne*, IDATE, 1992, p. 77 et svtes.

(18) Ghassan Salamé, «Un retour aux mandats?», colloque «Un nouveau débat stratégique», Paris, 29 septembre 1992.

(19) P. Teilhard de Chardin, *op. cit.*, p. 74.

(20) John Naisbitt et Patricia Aburdene, *Tendances - 1990-2000 : ce qui va changer*, First, 1990, p. 119.

(21) Cf. Jean-Luc Lancien, «Et si l'État n'était plus, un jour, qu'un rêve de fonctionnaire...», *Le Banquet*, 1992, n° 1, p. 120. Voir aussi, dans une perspective plus large, Laurent Cohen-Tanuggi, *Le droit sans l'État; sur la démocratie en France et en Amérique*, PUF, 1985.

(22) Bertrand de Jouvenel, *Du Pouvoir*, réédition Hachette/Pluriel, 1972, p. 500.

(23) Cf. Bertrand Warusfel, «La prolifération des technologies sensibles vers le Sud; menaces et perspectives de contrôle», *op. cit.*, p. 77 et « Transferts internationaux de technologie et risques de prolifération », *Stratégique*, n° 50, FEDN, 2<sup>e</sup> trimestre 1991, p. 328.